



## ARRETE DU MAIRE

### Arrêté portant délégation à un conseiller municipal délégué

#### Madame Bénédicte BOURDON

Nous, Nicolas DESFACHELLE, Maire de la Ville de Saint-Laurent-Blangy,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026,

Vu le Code Général des collectivités et notamment les articles L2122-18 et L2122-20 qui confèrent au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs membres du Conseil Municipal,

Considérant l'ampleur et la diversité des affaires de la commune,

Considérant que certaines affaires communales sont soumises à des délais,

Considérant que l'ensemble des adjoints est titulaire d'une délégation,

Considérant qu'à des fins de bonne marche des services municipaux et de continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions puisse être délégué aux Conseillers Municipaux,

Arrêtons

**Article 1<sup>er</sup>** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, Madame Bénédicte BOURDON, Conseillère Municipale Déléguée, est chargée des affaires liées à l'EHPAD Soleil d'Automne et à la lutte contre la précarité, dans ce cadre il exerce une délégation de fonction politique sans délégation de signature pour les attributions suivantes :

- Le suivi des relations entre la commune et la direction de l'EHPAD Soleil d'Automne, notamment la qualité de vie des résidents, les conditions de travail des personnels, le projet d'établissement et les évolutions du cadre réglementaire applicable aux établissements médico-sociaux
- Le soutien aux aidants familiaux des résidents de l'EHPAD et des personnes âgées vivant à domicile, notamment par la promotion des dispositifs de répit, d'accompagnement et d'information mis en place par l'établissement et ses partenaires
- La mise en œuvre de la politique municipale de lutte contre la précarité et le non-recours aux droits, en veillant à ce que l'ensemble des habitants de Saint-Laurent-Blangy connaissent et puissent accéder aux prestations sociales, aides et dispositifs auxquels ils ont droit

- Le développement des actions d'aller-vers les publics les plus éloignés des services et des dispositifs d'aide, notamment les personnes isolées, les familles en grande précarité et les habitants ne maîtrisant pas les démarches administratives, dans une logique de proximité et d'inconditionnalité de l'accueil
- Le suivi des partenariats avec les acteurs de la lutte contre la précarité implantés sur le territoire, notamment les associations caritatives, les épiceries sociales et solidaires, les banques alimentaires et les structures d'aide d'urgence de l'agglomération arrageoise
- Le suivi des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, en lien avec les services du Département du Pas-de-Calais, de la CAF et de la Communauté Urbaine d'Arras, afin de garantir un filet de sécurité effectif pour les Immercuriens les plus vulnérables

Cette délégation est valable pour la durée du mandat municipal en cours, sauf révocation par arrêté du Maire.

**Article 2 :** En cas de conflit d'intérêts, réel ou apparent, entre les intérêts personnels de Madame Bénédicte NEUTS et ceux de la commune, celle-ci en informera immédiatement le Maire par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses compétences. Le Maire désignera alors, par arrêté, un autre membre du Conseil Municipal ou un adjoint pour exercer les attributions déléguées concernées.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié et affiché conformément aux dispositions en vigueur et inscrit au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité
- Notifié à l'intéressée
- Amplification envoyée au comptable public

Saint-Laurent-Blangy, le 23 mars 2026

Le Maire,

Nicolas DESFACHELLE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 23 mars 2026

Signature de l'intéressée

